

**Compte-rendu réunion du conseil municipal
du mercredi 10 juillet 2019
à 19h 00**

Convocation du 14 juin 2019

Secrétaire de séance : Jean-Paul Leredu

Absent : néant.

La secrétaire de mairie sera en congés la semaine n° 29 (15 au 19 juillet).

Le **devis de peinture** présenté par l'entreprise MATE est accepté pour la somme de 7 810,08 € ttc

Les prestations comprennent :

- le nettoyage des avant-toits et bandeaux du tour de la salle polyvalente ainsi que l'ensemble des bois sous le préau le tout avant peinture.

- le nettoyage et peinture du mur côté parking de ce même bâtiment ainsi que les deux surfaces sous le préau.

- la peinture des bandeaux du local commercial de la Poste après remplacement de ceux existants constatés en très mauvais état. Un menuisier sera contacté pour cette prestation.

Concernant la fourniture et pose d'une **clôture entre les deux loyers** - mairie et poste - le devis présenté par l'entreprise LD PAYSAGES n'est pas accepté en l'état. Il est demandé de le revoir avec suppression de la dépose de la clôture existante ainsi que l'arrachage des lauriers existants. Longueur et positionnement seront définis lors du commencement du chantier.

De plus le devis relatif à la clôture autour de la citerne gaz n'est pas retenu et cette prestation définitivement abandonnée. Pourront être plantés quelques arbustes pour dissimuler la citerne gaz.

Suite au **changement de fournisseur gaz** décidé précédemment (Butagaz remplacé par Primagaz) il est décidé de mettre en place une deuxième citerne de capacité moindre pour alimenter le loyer de la Poste. Cette solution permettra de ne plus calculer de charges au locataire celui-ci gérant alors directement sa consommation avec le fournisseur.

La commune n'ayant jamais eu, à ce jour, de contrat d'assurance permettant le remboursement du personnel remplaçant en cas d'arrêt maladie du titulaire il est décidé de contracter un contrat d'assurance en ce sens.

Dans le même temps, suite à mise en concurrence pour l'ensemble des autres contrats existants, responsabilité civile, protection juridique, dommages aux biens, tondeuse autoportée, mobilier urbain etc... - il est décidé d'accepter la **proposition de GROUPAMA** pour la somme globale de 1 901,00 € en plus de l'assurance personnel (option 10 jours de carence) d'un montant ≈ 1 580,00 € soit un total de ≈ 3 480,00 €.

La personne assurant la maintenance du **site municipal** sous Wordpress ayant quitté la région et après avoir écouté les explications de Jean-Paul Leredu il est décidé de confier cette prestation pour un montant annuel de 600 € ttc à WP Créations dont le siège est à Podensac.

Nous est allouée dans le cadre de la DETR (**subvention état**) la somme de 3 116 ,23 € pour toiture mairie et 2 837,45 € pour bloc sanitaire salle polyvalente.

Une **benne à encombrants** doit être mise à disposition par le SEMOCTOM le week-end du 21 / 22 septembre. En 2018 cette opération ne s'étant pas déroulée de façon « normale » il est décidé pour cette année :

- de mettre à disposition deux bennes au lieu d'une,
- de les positionner sur le parking face à la mairie,
- de surveiller les apports.

A cet effet nous allons demander ce qui ne doit pas être considéré comme encombrants et donc ne pouvant être déposé dans ces bennes.

Il est fait part de la réponse faite par ENEDIS suite à la motion prise en conseil municipal relative à l'implantation de compteurs Linky sur le territoire communal. A ce sujet est signalée la pose de « mystérieux » boîtiers blancs avec antenne sur certains poteaux électriques ?!....

Pierre Abel Simonneau, délégué communal auprès du SDEEG, nous fait savoir qu'il serait bien de prendre contact avec cet organisme pour avoir des renseignements précis sur la pose d'une **climatisation dans le local commercial de la poste** et dans le même temps bénéficier d'une aide financière.

Les travaux concernant la mise aux normes du bloc sanitaire de la salle polyvalente débiteront lundi 15 juillet.

L'expert de l'assurance AREAS doit venir mardi 16 juillet à 11h30 constater les fissures sur l'ancien presbytère dues à la sécheresse.

Le fauchage des accotements, fossés et talus peut commencer. L'entreprise THIBAL comme chaque année va procéder à ces travaux.

Suite à notre demande écrite de retirer un véhicule stationné en grande partie sur le domaine public depuis des mois, rien n'a été fait. La propriétaire hébergée en maison de retraite ne pouvant agir elle-même nous allons donc contacter son nouveau tuteur. Dans le même temps il lui sera demandé de faire procéder au nettoyage des abords de la maison envahis par la végétation.

La séance est levée à 21h 10